Les commerçants et la taxation forfaitaire

Suite (1)

Nous avons exposé précédemment le principe du forfait qui permet au commerçant d'être imposé non sur son bénéfice réel mais sur le chiffre d'affaires, e actement déclaré, auquel l'administration applique un coefficient. Puis nous avons montré comment le fisc avait substitué, même pour les années antérieures à 1926, le bénéfice réel au bénéfice forfaitaire lorsque ce dernier lui paraissait moins favorable aux intérêts du Trésor. Le texte de la dernière loi de finances est venu régler ce « ma'entendu ».

Pour l'avenir, la loi dispose que les « commerçants et industriels qui, par application de l'article 10 de la loi du 31 juillet 1917, ont été soumis à l'impôt sur les bénéfices commerciaux d'après un bénéfice obtenu par application d'un coefficient à leur chiffre d'affaires e actement déclaré, ne peuvent, en aucun cas faire l'objet ultérieurement d'une imposition supplémentaire basée sur ce que leur bénéfice réel aurait été supérieur au bénéfice déterminé par l'application du coefficient forfaitaire admis par le contrôleur ».

Il ressort du commentaire de M. Camille Rosier, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, commentaire dont nous continuons à publier les grandes lignes, qu'aucune imposition supplémentaire n'est désormais possible si l'exactitude du chiffre d'affaires déclaré, pour les années 1926 et les années antérieures, n'est pas contesté par l'administration, si, en un mot, les contribuables n'ont commis personnellement ni erreur, ni omission. Ce ne sera qu'en cas de déclaration frauduleuse, c'est-à-dire volontairement inexacte, que le contrôleur aura la possibilité, comme par le passé, de procéder à des reprises d'imposition.

En ce qui concerne les suppléments imposés dans le passé, la loi prescrit « que les impositions supplémentaires qui auraient été établies antérieurement à la loi du 16 avril 1930 seront dégrevées d'office par l'administration des Contributions indirectes ».

Il en résulte d'abord et de toute évidence que les seules impositions supplémentaires à dégrever seront celles qui ont été basées sur une déclaration exacte du chiffre d'affaires, c'est-à-dire exempte d'erreurs volontaires. En second lieu, toutes les impositions supplémentaires qui ont ce caractère seront dégrevées sans que le fisc puissent invoquer soit la déchéance quinquennale, soit l'autorité de la chose jugée si une décision judiciaire contraire à la thèse du contribuable était intervenue auparavant. En troisième lieu, comme l'a affirmé le ministre du Budget devant le Sénat lors de la discussion de la loi, le dégrèvement portera, non seulement sur les rappels de l'impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux, mais encore sur les reprises de l'impôt général sur le revenu.

Les directeur départementaux des Contributions indirectes ne doivent pas hésiter à provoquer d'office le dégrèvement de toute erreur d'imposition qui parviendra à leur connaissance. Les contribuables feront bien cependant de provoquer eux-mêmes cette rectification ; le ministre du Budget a déclaré en effet « qu'on dégrèverait d'office... sur demande : c'est la règle de tous les dégrèvements d'office : il faudra faire une demande ». Mais les contribuables ne pourront se voir imposer par l'administration aucun délai (autre que celui de la prescription) pour présenter leur réclamation, ni aucune forme particulière ; leur demande au directeur des Contributions directes devra simplement être datée, signée et suffisamment motivée pour que l'administration sache que la cotisation supplémentaire contestée est susceptible de dégrèvement en vertu de l'article 9 de la loi du 16 avril 1930.

Enfin, M. Camille Rosier prévoit une difficulté que pourrait soulever l'administration et il en donne d'avance la solution. Il est possible que le fisc interprète restrictivement l'article 9 et qu'il prétende que cet article ne joue pas lorsque le contrôleur procède au relèvement de l'impôt cédulaire par application d'un coefficient plus élevé que celui qui avait été fixé primitivement. Le fisc pourrait dire, dans ce cas, que l'augmentation de la cotisation n'est pas calculée sur le bénéfice réel mais d'après un coefficient établi, comme le précédent, sur le chiffre d'affaires ; ainsi la loi est respectée. Ce raisonnement spécieux n'est pas défendable. Le forfait, une fois établi et accepté de part et d'autre, il n'y a pas lieu de revenir sur le passé et de relever le coefficient. L'article 9 doit donc s'appliquer dans ce cas comme dans l'hypothèse où l'impôt a été simplement relevé d'après un bénéfice réel supérieur au bénéfice forfaitairement établi.

(1) Voir le « Journal de Roubaix » du 21 juillet.

Un ouvrier français, père de sept enfants, est emprisonné par les Allemands à Khel

Strasbourg, 26 juillet. — On signale de Kehl l'arrestation d'un ouvrier français, Albert Hammes, trente-quatre ans, installé dans cette ville et travaillant à Strasbourg.

Les Allemands élèveraient contre notre compatriote l'accusation d'espionnage. Mais on se demande ce que pouvait espionner cet ouvrier dans une ville qui, pendant onze ans, fut occupée par nos troupes, qui viennent de quitter le Palatinat.

Le Coin du "Broutteux"

L'QUEMIN D'FER

L'aute jour, in a fêté l'chintenaire du premi train d'quemin d'fer d'Paris à Saint-Germain. A c'l'occasion y a eu des fêtes comme y saittent faire les Parisiens tchan qui s'y mettent.

J'ai busié que j'pourrros rénémorer à mes lijeux l'époque du premi train qu'nous avimes eu chi à Tourco.

Au preume, y faut vous dire que cha été l'14 de novembe 1842, qu'in a povu vir l'inauguration du qu'min d'fer de Lille à Mouscron, passant par Tourcoing. Vin l'premi train qui v'not d'France, y avot Monsi Thiers, l'président à v'nir de l'République Française. Y étot in companie d'princes de l'famille d'Louis-Philippe, sti qui étot adan sus l'trône.

Pou faire passer l'quemin d'fer l'pus rapprochant du mitan d'nou ville, in a eu de l'misère, savez, ouh! iou, iou! Ebè bè, qui a faulu faire des marches et des démarches, des tours et des ratours! Forche à la fin nous z'administration communale, avec in savant rapport de Monsi Jules Leurent, ill' a povu obtenir la gare de l'estation du qu'min d'fer à l'indrot d'u qu'ill' est au jour d'aujord'hu.

Adan, in n'avot po inne belle gare comme euch'teur, savez; ébé, nin, non; ch'étot inne grande baraque in planques. Y n'avot mie d'bâtiments pou loger les balles de laine. In les mettot fait à fait qui arrivottent pa les trains sus l'Petit Marché qui servot d'interpot et la douane ill' se trouvot au tcheun de l'rue d'Sainte-Ursule d'u qu'evch'teur y a l'Banque du Crédit National de France, in face d'la Poste.

A l'époque que pou s'in d'aller à Paris vin l'diligence in faijot sin tes'amint, faut po d'mander si in a wetti les qu'mins d'fer comme des mervelles!

E, d'téfos, ch'étot des carettes à bras, à récompare: avec les trains d'quemin d'fer d'aujord'hu, vu qu'in rapide fait l'trajet d'Lille à Paris in deux heures et demi.

Comptez inne fos, inveuc l'temps passé, tcheu différince pou l'commerce, l'industrie, l'z'relations, l'échange de produits, les correspondances et l'facilité d'transports.

Et vous pinsez qu'les gins y sont pus contints qu'auterfos? Bè, nin, non; à forche qui sont bradés d'tout, y n'sont pus surpris d'rin; y n'a pus rin qui les étonne et y n'étront jamais pus contints.

Mi, j'sus fin bénéche, nas'que j'sais ben qu'pindant vinnt-ching ans qu'j'ai fait min p'tit journal et qu'au jour d'aujord'hu que j'récris min *Coin du Broutteux*, ch'est grâce au qu'min d'fer qu'mes récits joveux vont porter la gaieté, in peut dire, vin tous les nays du monte de la terre.

In n'd'a raconté des farces sus les qu'mins d'fer, comme cheulle chille; accoutez:

Norbert, que ch'étot in fort tireu à l'perche, y sin d'allot tirer in Belgique d'u qu'vin les temps in donnot des grands concours de tir à l'arc. Y étot inveuc sin copagnon Maréchal, l'pus fort tireu à l'perche et'ommé au long et au larque. Y z'adiamp'tent insonne vin in wagon et Norbert y s'met vin in tcheun conte l'cassis de l'fernête.

V'là qui monte inne visse Madame, qu'à peine assise sus l'banchette, ill' tire de d'sous s'pélérine, d'u qu'ill' l'avot muchi, in p'tit tchin qu'ill' appelle Trésor.... Faut vir comme ill' le caresse, qu'ill' le flatte et qu'ill' le raflatte! Ebé, toudis, comme ill' fait des ix des anches au Paradis à sin Trésor qui, à sin tour, li fait des baisses et l'pourléque!

L'train chufelle et y démarre in faijant chu!... chu!... chu!...

Norbert y alleume in gros chigare de Belgique. Je n'sais po si est humite, mais y fait inne si grosse fintchie que l'visse Madame, inveuc des larmes vin l'z'ils, ill' tousse et fait atchim!... Le petit tchin muche sin museau par desous l'pélérine...

Tout d'inne in cœup, l'visse Madame ill' saute sus Norbert, ill' impoine l'chigare hors de s'bouque et ill' le jette pa l'fernête...

Norbert y n'manque pas; y attrape l'tchin pa l'peau du dos et y l'jette pa l'même fernête in dijant:

— Trésor, rapporte min chigare.

In v'là chi inne aute:

Tertous et s'femme y sait ben quoqu'ch'est d'in tunnel que ch'est in indrot qu'in a creusé par desous terre pou faire passer les qu'mins d'fer.

J'ai laichi dire que par inne belle fos, in Inglais qui voyageot in qu'min d'fer, y attind dire par in voyageur à s'viinne:

— In va passer par desous in tunnel et y va faire brin!

L'Inglais, in attindant cha là, y d'mante au voyageur:

— Volez-vous dire à moa combien de temps il durer le passaze sous lé tiounel?

L'aute y répond ching minutes, mais l'Inglais y comprind vinet minutes...

Et le v'là l'train qui file à l'brenne d'vin l'tunnel... y fait brin!

Au d'bout d'ching minutes in arrife au grand jour et vous n'savez po quo qu'in vot?... l'Inglais, tout drot, à l'aumiche au mitan du wagon... Et, fin saisi, y dijot:

— Moa, jé pensé avoar lé t emps de changer de pantelonne.

Tcheu beau tableau! Ch'n'étot po l'*Homme au gant*; ch'étot l'homme à l'lapette!

J'vous dijos d't'à l'heure que l'homme n'étot jamais contint et qui h faulot toudis tirer des nouveaux plans. Wetti, inne fos, chin qu'in ingénieur des qu'mins d'fer y propose: Frappé de la difficulté qu'éprouvent certains voyageurs à retrouver leur compartiment parce qu'ils ont oublié le numéro, il suffirait de placer contre chaque compartiment des plaques découpées figurant un animal, un fruit, un objet usuel, dont l'image serait facilement retenue par les voyageurs!

Cha fait qu'sus chaque compartimint in va faire sot l'portrait d'in baudet d'un pourcheau, d'in sache d'in peun'terre ou ben d'inne croupette.

Mi, j'pinse que cha va être drôle, savez. Vous vevi d'ichi, in grand personnache d'passache à Lille, supposition, et que l'lind'main in vot récrit sus l'journal: « Hier matin, l'inspecteur général des tabacs de la Baltique de passage en notre ville a pris le train de 5 heures pour Calais. Il est monté dans le compartiment du cochon. »

Ch'étra tchurieux, savez, d'vir les gins cachi après l'voture des croque-poux, j'suppose, ou ben des poires de bonne à puchelles, des grouselles, des chameaux, des cochons d'Inque et des nointés grinques.

Y n'd'ara pou tous les goûts, d'pus l'ramola noir qu'à l'salate de pichaulits. Y ara des wagons pou les melons et les cornichons. Y n'd'ara in spécial pou les poires!

— Où êtes-vous, ma chère Dame? qu'in attindra dire.

— Moi? figurez-vous que je suis dans la baleine!... comme Jonas.

A m'mote que cha va ête drôle in train essin tchan qu'in verra défiler chès baudets, chès pourcheaux; in porra dire: V'là l'ménagerie qui passe... coperdez?

JULES WATTEEUW.

— Les œuvres du Broutteux se trouvent dans toutes les librairies.

Assemblée générale du groupe départemental de l'Union nationale des Combattants à Lille

Le groupe départemental du Nord tiendra son assemblée générale annuelle le 31 août prochain. M. Champetier de Ribes, ministre des Pensions, a promis de présider cette réunion. Voici le programme de la journée:

A 14 h. 30: rassemblement des drapeaux et des délégations à l'Hôtel des Canonniers. — A 15 h.: départ du cortège. Dépôt d'une gerbe et minute de silence au monument aux Morts. — A 15 h. 30: au Théâtre de la Place Sébastopol, assemblée générale sous la haute présidence de M. Champetier de Ribes, ministre des Pensions, entouré de MM. Roger Lengeron, préfet du Nord; le général Boeguet, commandant la 1re Région; Georges Rivollet, secrétaire général de la Confédération des A. C. et victimes de la guerre; Paul Galland et André Boulard, vice-présidents au Conseil National de l'U. N. C.; les sénateurs, députés et conseillers généraux du Département. — A 20 h.: banquet intime par souscription, à l'Hôtel Maréchal, 302, rue Solférino, à Lille sous la présidence de M. le Ministre des Pensions, entouré des personnalités citées plus haut.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, dimanche 27 juillet :

Aujourd'hui, sainte Nathalie; demain, saint Nazaire.

Soleil : Lever à 4 h. 18; coucher à 20 h. 35.

Lune : Nouvelle du 25; premier quartier le 1er.

Pharmacien de garde : MM. Dhellemmes, 25, Grande-Rue, et Dezoteux, 42, rue du Fresnoy.

Œuvre de Saint-François Régis, 42, rue Richard-Lenoir : de 10 à 12 h.

Bibliothèque pour tous, 49 bis, rue du Vieil-Abreuvoir, de 10 h. 30 à 12 h.

Caisse Ouvrière de Sainte-Elisabeth, 57, rue de Roubaix : de 11 h. 30 à 12 h. 30.

Secrétariat Populaire Sainte-Elisabeth, 57, rue de Roubaix : de 10 à 12 h.

Musée Weerts (Hôtel de Ville) : de 9 à 12 h.

Concert de Carillon : de 11 h. 30 à 12 h.

Caisse d'Epargne : Caisse fermée.

Les grandes régates internationales du bief des Soies

Si le temps favorise les organisateurs, c'est à cette véritable apothéose, de l'Aviron, que les Roubaisiens assisteront cette après-midi, à 2 heures, au bief des Soies, situé à l'extrémité du boulevard Gambetta.

Douze sociétés ont envoyé leurs engagements réguliers au Comité: nous verrons aux prises les équipes fameuses du « Royal Club Nautique de Gand », du « Cercle des Régates de Bruxelles », du « Rowing Club d'Anvers », de « Royal Sport Nautique d'Ostende », et du « Club Nautique de Tournai », pour la Belgique.

Du côté français, nous aurons l' « Emulation Nautique de Boulogne », le « Sport Nautique d'Amiens », le « Sporting Dunkerquois », l' « Union Nautique de Cambrai », l' « Union Nautique de Lille », sans compter la brillante et nombreuse participation du « Cercle d'Aviron de Roubaix » qui présentera l'élite de ses rameurs.

Une des plus attrayantes attractions de la journée sera sans nul doute, la course de dames qui mettra aux prises deux excellentes équipes du « Royal Sport Nautique d'Ostende ». Les deux équipes monteront ensuite en huit et ont demandé à affronter les équipes masculines du match intervilles. Cela nous promet des empoignades captivantes.

Rappelons que les régates commenceront à deux heures précises. Une enceinte spéciale est réservée pour les automobiles.

Pour se rendre au Bief des Soies, prendre les trams H et Roubaix-Leers jusque la place Faidherbe, ou le tram B jusque la place Chaptal.

Le prix des places est fixé à 5 francs pour la rive droite et à 2 francs sur la rive gauche. Les membres d'honneurs, protecteurs et actifs ont droit à l'entrée gratuite pour eux et leur famille. Pour les membres honoraires, l'entrée est limitée à 3 personnes.

Nous rappelons que le siège du Club se trouve au Café Jean, 9, Grand'Place, à Roubaix, où tous renseignements utiles peuvent être demandés (Tél.: 12-19).

Au cours des régates, les résultats du « Tour de France » seront communiqués au public, par les soins du « Journal de Roubaix », quelques secondes après l'arrivée à Paris.

HALLE FLIPO. — Pour combattre la vie chère il faut acheter à la **Halle Flipo.** 20715d

La Fraternelle des Combattants à l'Arc de Triomphe

C'est le dimanche 3 août, à 6 h. 30, qu'une délégation de la Fraternelle est appelée à ranimer la flamme sur la tombe du Soldat Inconnu, à Paris.

Les inscriptions seront prises jusque mardi soir, au siège, 43, rue de la Gare. Le prix des places en chemin de fer est fixé à 67 fr. 40 en troisième classe et 103 fr. 40 en seconde classe.

A L'OCCASION DE LA FETE DES FABRICANTS, nos bureaux d'annonces seront fermés lundi. 20691

LE R.P. JANVIER LE CÉLÈBRE PRÉDICATEUR, PRONONCE LE SERMON A UNE MESSE DE PRÉMICES A SAINT-MARTIN

« Vous offrez à Dieu le plus magnifique des sacrifices », telles furent les premières paroles que prononça, du haut de la chaire de Saint-Martin, le R. P. Janvier, le célèbre orateur catholique, venu à Roubaix à l'occasion de la messe de prémices de notre concitoyen, le R.P. Vincent-Jacques Pollet, fils de M. A. Pollet, commandeur du Mérite agricole, et de Mme née Tennynck.

Avec une magnifique éloquence, le R. P. Janvier parla de la grandeur du sacerdoce et, en passant, il remercia M. le Doyen de Saint-Martin d'avoir prêté son église pour cette cérémonie. En cette occasion, il demanda à Dieu d'étendre ses bienfaits sur l'assistance et sur toute la paroisse. Puis, entrant dans le vif de son sujet, le prédicateur relata les phases de cette vocation. Il parla de la vie de famille où le jeune prêtre fut témoin des plus édifiants exemples, où il fut initié à la pratique des sacrements.

Il commenta à longs traits les pouvoirs du prêtre, sa mission. « Sans doute, dit-il, vous ne serez qu'un ministre, qu'un instrument, mais un ministre agissant, un instrument de Dieu: le prêtre absout, convertit; il fait passer la sève surnaturelle dont il dispose et change les substances mortes et insensibles en le souffle vivant qu'est l'âme. C'est là le propre du prêtre. Il n'est ici que par sa vertu et sa sainteté. Par son ministère, le prêtre dépasse l'homme. Il a parfois besoin d'être entraîné, d'être soutenu par une force, et cette force, ce sera la grâce et la piété. Restez fidèle aux austérités de votre règle, conclut l'orateur, c'est ainsi que vous exprimerez les fautes des hommes. »

***

Le nouveau prêtre fut assisté à l'autel par le R. P. Janvier. Il avait comme diacre et sous-diacre les Frères Dubare et Bernage.

Dans les stalles on remarquait de nombreuses personnalités ecclésiastiques et notamment MM. les chanoines Bègne, doyen de la paroisse; Dufio, doyen de Saint-André, à Lille; MM. les abbés Dufio, curé de Saint-Jean-Baptiste; Desreumaux, curé de Saint-Sépulcre; Mille, curé de Marquillies; Pringuey, professeur à Marcq; les R.R. P.P. Lemarchand, Chenu, Callens, Faidherbe, des Frères Prêcheurs; Voiment, prieur des Dominicains, et les vicaires de la paroisse.

Au cours de la cérémonie, la maîtrise de Saint-Martin exécuta des chants de circonstance. La cérémonie prit fin par un « Te Deum ».

NE VOUS LAISSEZ PAS INFLUENCER par des occasions et par des prix exceptionnels, mais, pour l'achat d'un piano, adressez-vous à une maison sérieuse qui tiendra sa garantie promise et ne vous livrera que des instruments de bonne qualité. Coupleux Frères, 24, rue Esquermoise, Lille. Maison de confiance, et 8, rue Carnot, à Tourcoing. 20198

UNE CONSÉQUENCE IMPRÉVUE DE LA SAINTE-ANNE

Un enfant est renversé par une auto rue de la Conférence

Samedi, vers 13 h. 30, un accident d'auto s'est produit rue de la Conférence, face à la cour Deboosère, dans les circonstances suivantes:

Un chauffeur d'auto, M. Barthélémy Gillis, âgé de 32 ans, domicilié, 34, rue de Lille, à Mouvaux, au service de la maison Charles Tiberghien, à Tourcoing, avait reconduit chez elles trois jeunes filles habitant la rue de la Conférence.

Arrivée face à son domicile, l'une d'elles, qui était vêtue pour la circonstance de couleur écarlate, descendit de la voiture. Des enfants, qui jouaient non loin, furent attirés par ce costume peu ordinaire et entourèrent bien vite la jeune fille. Ses deux compagnes, qui devaient retourner à l'usine pour fêter la Sainte-Anne, remontèrent en voiture.

Le chauffeur remit donc son moteur en marche mais, devant lui se trouvait une autre voiture, de façon que M. Gillis dut faire marche arrière. L'auto était toujours entourée d'enfants. Le chauffeur fit fonctionner son appareil avertisseur et la plupart des gamins s'égaillèrent, sauf un, le petit Renaud Rondeau, âgé de 4 ans, habitant rue de la Conférence, qui fut renversé par le véhicule. Aux cris poussés par les témoins de l'accident, le chauffeur connut le danger et s'arrêta presque sur place. Néanmoins, le petit Rondeau avait été touché et M. le docteur Debuchy, mandé d'urgence, releva des contusions au bras droit, au bassin et dans la région abdominale. Toutefois, de l'avis du praticien, les jours de l'enfant ne sont pas en danger.

M. Fischer, commissaire de police du 5e arrondissement, avisé de l'accident, se rendit sur les lieux pour procéder à une enquête.

L'enquête continue pour établir les responsabilités.

INSTALLATION DE MAGASINS, Etalages et vitrines pour tous commerces. Filets pour vestières, porte-manteaux, cloisons et guichets, en cuivre et en fer pour bureaux. **Albert Heddebaut,** 130, Rue Liuné, à Roubaix (limite Roubaix-Hem). — Ex-premier ouvrier de la maison Dubois et Devriendt. 16231d

LE CONCERT DE CARILLON

Voici le programme de l'audition du dimanche 27 juillet: 1. Venez Esprit-Saint; 2. Salve rigina Cœlitum; 3. Deux menuets de Mozart; 4. Moment musical (Schubret); 5. Chansons de Botrel; 6. La Violettera (Padilla).

DÉPART DE M. L'ABBÉ MAY VICAIRE A SAINT-JEAN-BAPTISTE

Nous apprenons le prochain départ de M. l'abbé Gabriel May, vicaire à St-Jean-Baptiste, nommé professeur d'anglais à l'Ecole industrielle de Tourcoing.

Agé de 35 ans, M. l'abbé Mây est né à Hazebrouck. Il fut ordonné prêtre en 1913 et est à Roubaix depuis un an environ.

D'un caractère affable, joignant à une grande piété beaucoup de dévouement pour tout ce qui est digne d'intérêt, M. l'abbé May était très estimé dans sa paroisse et son départ peinera certainement un grand nombre de fidèles.

Nul doute que, dans son nouveau poste, il soit entouré bientôt de multiples sympathies. Nous lui souhaitons à cette occasion longue carrière et féconde ministère.

A LA CAISSE D'ÉPARGNE

En raison de la fête des Fabricants, la Caisse sera fermée trois jours: le dimanche 27, lundi 28, mardi 29 juillet; la prochaine séance d'opérations aura lieu le mercredi 30, à 9 h.

Une manifestation de sympathie à l'Institut Turgot

Les élèves et les professeurs de l'Institut Turgot se sont réunis dans l'amphithéâtre de l'école, pour faire leurs adieux à deux de leurs maîtres admis à la retraite: MM. Gamain et Vederine.

La municipalité était représentée par M. le docteur Dupré, adjoint à l'Instruction publique, et l'Amicale des Anciens Elèves, par M. Duburcq, président, et MM. Quivy et Wagnies.

Successivement, MM. Turotte, directeur de l'Institut Turgot; Duburcq et Dupré prirent la parole pour rappeler la vie de labeur et de dévouement des deux professeurs qui s'en vont et pour leur exprimer leurs respects, leur sympathie et leur gratitude.

M. Gamain exerce à l'Institut Turgot depuis le 15 mars 1907 et M. Vederine depuis la création de l'Ecole pratique, le 1er octobre 1906. Tous deux ont passé presque un quart de siècle dans notre ville.

Deux personnes sont blessées dans un accident d'auto, rue de la Gare

Un accident, heureusement peu grave, est survenu samedi, vers 15 h. 30, rue de la Gare.

Un automobiliste, M. Jacques Roussel, négociant, domicilié 52, rue Jean-Jaurès, à Croix, venant de la Place de Roubaix, roulait rue de la Gare quand, à peu près à hauteur du numéro 8, un homme débouchant entre deux voitures à l'arrêt, traversa la chaussée.

Surpris par cette brusque irruption, M. Roussel obliqua légèrement sur la gauche pour éviter le piéton. Mais au même instant arrivait un tramway B, venant de la gare et piloté par le wattman Henri Crochon, 36, rue de Leuze. Fatalement, l'auto fut tamponnée par le tramway.

Par suite du choc, qui fut violent, la voiture fut projetée vers le trottoir. Mme Roussel, qui se trouvait assise sur le siège avant droit de la voiture, donna de la tête dans le pare-brise et se blessa à la bouche. Le piéton, grâce à l'écart qu'avait pu faire M. Roussel, s'en tira avec quelques égratignures. Il s'agit d'un sujet serbe, Rudolf Skarja, 23 ans, rue Faidherbe, 73bis, à Wattrelos.

Les deux blessés reçurent les soins de M. le docteur Prouvost, qui a constaté que les blessures étaient sans gravité.

La femme de ménage se faisait des « bénéfices »

Depuis une huitaine de jours, Mme Lucie Deboosère-Ricart, domiciliée 49, rue Saint-Joseph, avait à son service une femme de ménage, Suzanne Lecomte, 29 ans, habitant en garni, 96, Grand'Rue.

Or, coïncidence bizarre, depuis cette même date Mme Deboosère s'apercevait que de l'argent disparaissait de chez elle. Elle en vint à soupçonner sa femme de ménage et pour acquérir une certitude, elle résolut de lui tendre un piège.

Hier, elle déposa ostensiblement sur un meuble un billet de 100 francs. La ruse eut un plein succès. Suzanne Lecomte mordit à l'appat et quelques instants après Mme Deboosère s'apercevait que le billet avait disparu. Le doute n'était plus possible. La police fut prévenue et M. de la Chassagne de Sereys, commissaire du 4e arrondissement, vint interroger la femme de ménage. Celle-ci nia d'abord, puis devant les preuves qu'on lui présentait elle se décida à avouer.

C'est ainsi que l'on sut que le billet de 100 fr. qui avait servi d'appat avait été caché par elle dans un débarras et que, de plus, elle avait subtilisé deux autres billets de 100 fr., qu'elle avait emportés chez elle. Suzanne Lecomte a été mise en état d'arrestation et sera déférée au Parquet sous l'inculpation de vol.

Chez les Anciens de l'Armée de Mer

Les Anciens de l'Armée de Mer ont tenu leur réunion en leur siège, Café Pandore, sous la présidence de M. Gaston Popelier, président, entouré de MM. Edmond Van Mullem, vice-président; C. Chombeau, secrétaire, et des membres de la Commission.

Au cours de cette réunion, M. Ed. Van Mullem soumet quelques projets susceptibles de donner plus d'attraits aux assemblées et d'apporter en même temps quelques avantages aux sociétaires. Il fut décidé qu'ils seront mis en vigueur dès la prochaine réunion qui aura lieu le 17 août.

Le président tint à témoigner toute sa satisfaction et remercia les sociétaires d'être venus aussi nombreux. Il tint aussi à féliciter les nouveaux membres et fit appel aux anciens marins pour qu'ils viennent grossir les rangs.

A la Fédération des Amicales de l'Enseignement libre

Le voyage à Dunkerque-Malo des lauréats du certificat aura lieu cette année le lundi 28 juillet.

Les parents et amis des amicalistes sont invités à participer à ce voyage dont voici l'horaire: départ de Roubaix à 6 h. 23; retour à Roubaix, 21 h. 09. Coût du voyage, 20 fr. Enfants au-dessous de 7 ans, 10 francs.

Une arrestation pour vol de vélo

Un ouvrier mécanicien, Félicien Bousseaux (dit le Parisien), 46 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour Bourgois, 4, a été arrêté samedi et conduit à la maison d'arrêt de Lille. Il est inculpé de vol d'un vélo commis à l'Hôtel des Postes, au préjudice de M. Antoine Véricel, porteur de dépêches, demeurant rue de Lille, 169 B.

MORT D'UN ANCIEN COMBATTANT D'ORIENT. — On annonce la mort de M. Camille Gillé, décoré de la Croix de Guerre et de la Médaille d'Orient. Le Conseil d'administration des Anciens Combattants d'Orient invite les sociétaires à assister aux funérailles qui auront lieu demain lundi. Assemblée à l'Hôpital de la Fraternité, à 9 h. 45.

DON AUX PAUVRES. — M. Porteman, président du Comité des fêtes des quartiers de l'Entrepont, Oran, Cartigny, Hutin, a fait verser au Bureau de bienfaisance une somme de 159 frs, produit d'une quête faite lors d'une fête, le 20 juillet.

— D'autre part, la Banque de France (Succursale de Roubaix) a versé une somme de 1.000 frs pour distribution aux assistés.

COLONIE BELGE DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — Aujourd'hui, de 10 h. 30 jusque 12 h., le secrétaire sera à la disposition des membres pour le renouvellement de leur cotisation, ainsi que pour les nouvelles inscriptions. Les membres qui n'auraient pas réglé leur cotisation, sont priés de bien vouloir se mettre à jour. Aux membres qui en feront la demande, il sera distribué des diplômes du Centenaire, de même qu'à ceux qui se feront inscrire en cas d'épuisement du stock.

CHORALE LA RENAISSANCE. — Aujourd'hui, après la grand'messe, au Cercle, 61 bis, rue des Anges, tirage du billet de Lourdes pour la prime d'assiduité.

AU CERCLE HORTICOLE. — Le concours de visites de jardins réservé aux sociétaires aura lieu le mardi 5 août. Les demandes doivent être adressées au secrétaire, 1, rue Jaurès, à Wasquehal, pour le 1er août, dernier délai.

GROUPEMENT ARTISANAL DE ROUBAIX. — Aujourd'hui dimanche, permanence de 10 h. à midi. Salle des Fêtes, rue de l'Hospice.

SOCIETE DES RAVVETEURS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS. — Le président fait un pressant appel auprès des sociétaires pour qu'ils assistent, dimanche, aux fêtes de Rives organisées au profit de la caisse de secours de la société. Rendez-vous à Mouvy à 1 h. 20. Médailles et insigne de rigueur.

CERCLE STENOGRAPHIQUE, DACTYLOGRAPHIQUE ROUBAISIEN. — Les lauréats des derniers examens de sténographie et de dactylographie, organisés en avril par le Cercle Sténographique Roubaisien, sont informés que les diplômes sont à leur disposition chez Mlle E. Leveugle, 2 bis, rue St-Vincent-de-Paul, tous les jours, jusqu'au 1er août, dernier délai.

RADIO-CLUB DU NORD DE LA FRANCE. — Un service de laboratoire, de dépannage des postes construits par les amateurs et une bibliothèque, qui comprend de nombreux ouvrages et publications, sont en fonctionnement tous les dimanches, de 10 h. à midi au siège social, 55, rue du Maréchal-Foch. Une salle de lecture des plus confortables est mise à la disposition des membres et des spécialistes du Comité technique seront de permanence pour tous renseignements.

Votre chance est assurée...
de gagner un prix de valeur, en prenant part à l'un des 1.000 Concours organisés pour les consommateurs de la délicieuse
HUILE DE TABLE DES CHARTREUX

CROIX

Au Comité libre

Les membres du Comité sont invités aux distributions de prix des élèves des écoles libres qui auront lieu le dimanche 27 juillet, à 16 h., à St-Martin, et à 16 h. 30 à Saint-Pierre.

Le Comité rappelle aux personnes participant au voyage à Malo, de se trouver en gare de Croix lundi matin à 6 h. 15.

PHARMACIEN DE SERVICE, M. Fourlinnie place de la Liberté.

UNION MUTUELLE CROISIENNE. — Permanence du dimanche, de 11 h. 30 à 13 h., au siège, Café Beauvire. Renseignements divers, cartes du Combattant. De service, MM. G. Duquesne et Maurice Houset.

CAISSE D'EPARGNE. — A l'occasion de la Fête des Fabricants, la Caisse d'Epargne ne fonctionnera pas aujourd'hui.

MEDAILLES DU TRAVAIL. — Les allocations mensuelles pour juillet seront payées aux quarante sexagénaires et cinquantenaires, dimanche 27 juillet, de 10 h. 30 à midi, au local, « Café du Progrès ». Se munir du livret-matricule. De service: MM. Nicolas Simon, Waelès et Deliers.

WASQUEHAL

Les festivités du quartier des Villas

Les fêtes de bienfaisance du quartier Villas ont commencé samedi soir, au milieu d'une grande animation, par un cortège-retraite comprenant tous les enfants du quartier coiffés de chapeaux originaux remis par le Comité organisateur. Cette sortie originale était précédée d'un groupe de joyeux musiciens de l'Harmonie « La Jeune France » et parcourut les diverses rues du quartier. A l'issue u cortège, le Comité distribua des gâteaux et des friandises aux enfants y ayant participé.

La fête se continuera aujourd'hui dimanche, suivant le programme tracé par le Comité d'organisation. Outre une grande fête foraine, des jeux populaires auront lieu dans les divers établissements du quartier. Dans la matinée, le Comité offrira des gâteaux aux vieillards et aux enfants de moins de 13 ans du quartier. — A 17 h.: Grand concert par l'Harmonie « La Jeune France ». — A 20 h.: Grand bal public.

Lundi, à 17 h., sera donné dans la rue des Villas, le départ de la course cycliste Wasquehal-Roncq et retour (parcours à effectuer deux fois) A l'issue de cette épreuve, grand mât de cocagne grand bal public.

Mardi 29 juillet: Fête foraine et attractions diverses dans les cafés du quartier.

LA FÊTE ANNUELLE DES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL

La Société des Médaillés du Travail, fondée en 1909, célébrera sa fête annuelle demain lundi, d'après le programme suivant: à 8 h. 45, réunion au local, Café de l'Ecluse, rue Jean-Macé, pour se rendre en cortège à l'église St-Nicolas. — A 9 h. 30, obit solennel à la mémoire des membres décédés depuis la fondation de la Société.

A 13 h.: banquet traditionnel à la salle des fêtes du Café de l'Ecluse, sous la présidence de M. Détailleur, député-maire de la ville. Des délégués des sociétés des médaillés de Croix, Roubaix, Tourcoing, assisteront au banquet qui se terminera par une grande tombola entre tous les sociétaires.

VERIFICATION DES POIDS ET MESURES. — La vérification annuelle des poids et mesures aura lieu les 30 et 31 juillet, de 8 h. 30 à 17 h., au « Café de la Cloche », pour le quartier du Centre. Pour les quartiers du Capreau et de la Planche-au-Riez, cette opération aura lieu le vendredi 1er août de 8 h. 30 à 17 h., à l'Ecole du Capreau.

BLESSE AU TRAVAIL. — A la tonnellerie Deforme et Martinache, un ouvrier, M. Louis Dhallwin, rue de la Poste, à Wasquehal, a eu l'auriculaire droit pris à la scie circulaire au cours de son travail. Le blessé porte une plaie de l'extrémité de l'auriculaire droit.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 27 juillet 1930 N° 60.

GILDA

par LOUIS D'ARVERS

Mais Nicolas semble résolu à ne pas se laisser démonter, par une faiblesse dont il a, plus d'une fois, éprouvé les effets.

— Le duc de Soutemberg m'a dit que vous m'avez disculpé aux yeux de ma sœur, poursuivit-il, c'est très généreux de votre part... et très noble... je viens vous en remercier.

— Et vous le faites la voix tremblante et les genoux fléchissant ? raille le condamné sans chercher à cacher son mépris.

— Croyez bien que si je n'étais pas retenu par la loyauté de mes engagements au duc, j'aurais droit à ma sœur pour lui avouer, sur l'heure, ce que j'ai cru devoir faire dans l'intérêt d'une cause qui m'est chère...

Et comme les yeux de Diogène gardent une lueur railleuse :

— Vous pouvez me croire, Monsieur, j'aurais sûrement pris mes responsabilités devant ma sœur si...

— Si je n'allais être pendu dans quelques minutes ?

— Hélas ! je voudrais bien sincèrement...

— Ne vous donnez pas la peine de rien vouloir, sincèrement ou non, Monsieur ! Vous dites que le destin vous force à jouer le rôle d'un lâche, et je vous dis, moi, que je ne changerais pas ma place avec la vôtre pour un royaume !

— Vous êtes dur... Mais, en toute sincérité à quoi aboutirait en ce moment mon aveu à ma sœur ? Je mettrais à néant les projets de mon père, sans parvenir à vous sauver de la potence.

— La tête d'un aventurier, Monsieur, est d'une si infime valeur, comparée à l'émoi d'un cœur de femme, dit Diogène, sincè